

SÉCURISER LE STATUT DES SPORTIFS PROFESSIONNELS

Le droit commun du travail est inadapté aux exigences du sport professionnel et de son organisation. C'est le cas des règles en matière de temps de travail, de médecine du travail ou de prêt de main d'œuvre. C'est le cas surtout du contrat de travail à durée déterminée d'usage, habituellement utilisé au sein du sport professionnel, qui a été fortement remis en cause par la jurisprudence récente de la Cour de cassation. Indispensable, le contrat de travail à durée déterminée est pourtant reconnu par tous les acteurs comme le garant de l'équilibre des compétitions sportives.

Il semble donc aujourd'hui légitime de remédier à cette insécurité juridique en proposant la création d'un contrat de travail à durée déterminée spécifique aux sportifs et entraîneurs professionnels et, plus généralement, en adaptant le droit du travail à l'activité sportive.

Sur ce point, le rapport préconise :

- *de créer, par la voie législative, un véritable contrat de travail à durée déterminée spécifique aux sportifs et entraîneurs professionnels ;*
- *de prévoir des aménagements aux règles relatives aux temps de travail et à la médecine du travail ;*
- *de sécuriser juridiquement les prêts de sportifs entre clubs ;*
- *de sécuriser juridiquement le statut des sportifs professionnels travailleurs indépendants tels que les tennismen ou les golfeurs.*



95 avenue de France 75650 Paris cedex 13
www.sports.gouv.fr

Remise du rapport sur les

Statuts des sportifs

à **Monsieur Thierry BRAILLARD**,
Secrétaire d'État aux Sports

par **Jean-Pierre KARAQUILLO**

Professeur agrégé des facultés de droit

Co-fondateur du Centre de Droit et d'Économie du Sport
Avocat

18 Février 2015



Contacts : [Service de presse de Thierry Braillard](#)

[Anouck Paumard](mailto:anouck.paumard@sports.gouv.fr) - anouck.paumard@sports.gouv.fr - 06 29 56 38 33

[Soued Koussa](mailto:soued.koussa@sports.gouv.fr) - soued.koussa@sports.gouv.fr - 06 45 47 92 75

CHIFFRES-CLÉS

191

personnes
auditionnées

41

préconisations
formulées

6 500

sportifs
professionnels

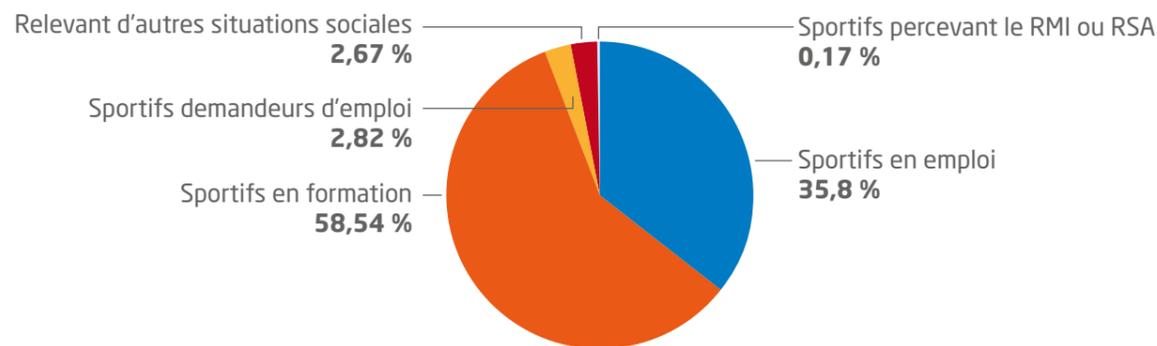
6 581

sportifs de haut niveau inscrits
sur les listes du ministère des Sports

1 300

entraîneurs professionnels

SITUATIONS DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU



À l'issue de cinq mois de réflexion, Jean-Pierre Karaquillo, Professeur agrégé des facultés de droit et co-fondateur du Centre de Droit et d'Économie du Sport, remet ce mercredi 18 février son rapport sur les statuts des sportifs à M. Thierry Braillard, secrétaire d'État aux Sports.

Élaboré grâce aux contributions des acteurs du sport français et d'un comité de pilotage regroupant 17 personnalités qualifiées, cette réflexion vient conclure une période de large consultation du monde sportif, durant laquelle Jean-Pierre Karaquillo aura rencontré **191 personnalités** (parmi lesquelles des sportifs, les partenaires sociaux du champ du sport, des représentants des fédérations et des clubs professionnels, mais aussi des spécialistes du droit du sport, du travail et des personnalités qualifiées dans le domaine de la formation). Afin de stabiliser la situation juridique et sociale des sportifs de haut niveau et des sportifs professionnels, **41 préconisations** ont ainsi été formulées en vue de :

- **former les sportifs tout au long de leur carrière en vue de préparer leur « après-carrière » ;**
- **protéger les sportifs de haut niveau ;**
- **sécuriser le statut des sportifs professionnels.**

Selon Jean-Pierre Karaquillo, « **Il est primordial que les sportifs soient à même de se préparer et de s'entraîner dans les meilleures conditions, que puisse être tout autant clarifiée puis sécurisée leur situation socio-juridique, et qu'ils aient à leur disposition les moyens de s'intégrer plus aisément et de manière plus satisfaisante qu'à ce jour dans leur « après-carrière ». Les préconisations concrètes formulées dans ce rapport ont pour ambitions d'inviter le législateur à mettre en place des outils juridiques plus adaptés à la réalité du sport moderne** ».

LES ENJEUX

SE FORMER TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE, GAGE D'UNE TRANSITION PROFESSIONNELLE RÉUSSIE

La brièveté de la carrière des sportifs implique qu'ils préparent et envisagent une seconde vie professionnelle bien avant leur retraite sportive. Pour autant, les sportifs de haut niveau et professionnels ont peu conscience de l'importance du « double-projet » et se heurtent trop souvent à des obstacles pratiques qui perturbent sa mise en œuvre. La question de la formation des sportifs dépasse, selon Jean-Pierre Karaquillo, la seule transition professionnelle : « *Par-delà la construction d'un projet professionnel, c'est bien l'intégration sociale des sportifs qui est en jeu. Une trop grande distance s'est établie entre l'entreprise et les sportifs. La combler permettrait de réduire une grande partie des problèmes liés à leur reconversion* ». Si de nombreux dispositifs existent déjà pour favoriser la formation et l'orientation des sportifs, ils semblent pourtant méconnus de la plupart ou volontairement ignorés.

En ce sens, le rapport préconise principalement :

- *de renforcer la place donnée à l'éducation citoyenne et l'apprentissage du métier de sportif dans la formation initiale des jeunes sportifs ;*
- *de réaffirmer la nécessité du double-projet en donnant aux sportifs les moyens de construire un projet professionnel adapté tout au long de leur carrière ;*
- *de faciliter l'accès au monde professionnel et intégrer les sportifs à l'entreprise en valorisant leurs compétences ;*
- *de professionnaliser l'accompagnement des athlètes au moment de leur transition professionnelle et réaffirmer la responsabilité des fédérations et des clubs dans le domaine du suivi socio-professionnel.*

PROTÉGER LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

L'hétérogénéité des situations des sportifs de haut niveau soulève la question de leur couverture sociale et de leurs sources de revenus. Certains athlètes de haut niveau, même s'ils peuvent bénéficier d'aides financières au cours de leur carrière, se trouvent parfois en situation matérielle ou sociale précaire, et éprouvent des difficultés à subvenir à leurs besoins. Ces situations semblent d'autant plus préoccupantes que tous ne bénéficient pas d'une couverture sociale minimale qui les protège des risques d'accidents liés à leur activité sportive.

Il est proposé, pour les sportifs de haut niveau non salariés, de mettre en place un dispositif de couverture accident du travail complété par une assurance fédérale. Il a été constaté par ailleurs que le salariat constituait la solution la plus appropriée dans le but d'apporter tant des garanties sociales que des revenus réguliers aux athlètes de haut niveau.

Le rapport recommande ainsi notamment :

- *d'améliorer la couverture sociale liée aux accidents sportifs ;*
- *d'élargir l'accès aux dispositifs d'insertion par l'emploi ;*
- *de favoriser le recours au salariat par la mobilisation des dispositifs de mutualisation.*